ELEMENTS DE COMPTE RENDU

REUNION DU 2 DECEMBRE 2010 AUTOUR DE L'ACTION DE LA CCIP DES HAUTS-DE-SEINE

CLUB ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La réunion du Club Economie de la Fonctionnalité et Développement Durable du 2 décembre 2010 a été animé par Fabrice Geffroy et Aurélie Terlier (CCIP Hauts-de-Seine). Elle s'est axée d'une part sur des actions impulsées par la CCIP dans les zones d'activités de la Boucle des Hauts-de-Seine et, d'autre part, sur la mise en place de PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprise). Ce bref compte rendu n'a pas vocation à répéter les propos qui ont été tenus à cette occasion, la présentation ayant été diffusée par ailleurs. Il vise juste à apporter quelques éléments de réflexion à partir des échanges qui ont eu lieu, afin de les prolonger :

1) <u>Quelques constats relatifs à des actions menées par la CCIP Hauts-de-</u> Seine

- Complexité : cheminer au sein d'un écheveau pluriel de niveaux administratifs et territoriaux.
- Contradictions et tensions : par exemple, une inadéquation est évoquée entre les types d'emploi proposés dans la Boucle des Hauts-de-Seine et l'employabilité de la population locale; en effet, les « emplois de bureau » prédominent. Des tensions semblent aussi apparaître, notamment en termes d'insécurité. Des « effets d'égoïsme locaux » sont patents. Ils se superposent à des découpages administratifs et créent des cloisonnements. Une absence de dialogue s'ensuit parfois, de même qu'une carence dans le traitement de problèmes concrets qui émergent. Aussi, les actions qui seront mises en œuvre par la CCIP Hauts-de-Seine (auto-partage, co-voiturage, plan vélos, télétravail....) visent à dépasser les limites administratives intercommunalité). Elles auront donc potentiellement un impact positif sur un territoire plus large. Le décloisonnement des territoires paraît fondamental via des "espaces publics de projets ou de collaboration" avec l'ensemble des acteurs.
- Afin de traiter cette complexité, ces contradictions et ces tensions, l'option choisie est de travailler à l'échelle de micro-territoires, en approchant l'espace comme une ressource, ce qui a été suggéré, notamment, par l'expression de « marketing territorial » (au sens de mise en valeur de territoires). Une suggestion a été de solliciter d'autres représentants des salariés que les directions d'entreprise et le haut management, afin d'avoir accès à une diversité de problèmes plus importante ou simplement à une façon différente/décalée et donc enrichissante de les poser.

2) <u>Des leviers d'action multiples</u>

- Clubs d'entreprises, réseau Plato, fédération de Clubs d'entreprises, PDIE (plan de déplacement interentreprise) etc. Autant de leviers d'actions proposés par la CCIP, développés le 2 décembre, afin de dynamiser des zones d'activités économiques. Ces leviers d'actions, en devenant pérennes, en donnant naissance à des réalisations, en s'autonomisant parfois par rapport à leur visée initiale, deviennent peu à peu des dispositifs institués. Ils permettent aux acteurs de construire des références communes, de générer des relations de confiance, par exemple. Un pallier est à franchir (et il est franchi dans certains cas abordés) pour aller au-delà de la simple mise en réseau d'acteurs aux intérêts communs ou se recoupant.
- En somme, ce qui est important est moins l'intitulé ou le périmètre de départ de ces leviers d'action, mais bien la dynamique qu'ils impulsent, dans un contexte d'une baisse des dotations publiques reçues par les CCIP. Ces leviers d'action peuvent même contribuer à identifier de nouveaux « problèmes » que ceux envisagés à l'origine et/ou étant considérés comme des données objectives. Cette réflexion a un lien avec la thématique de l'évaluation. De plus, nous notons à ce propos que des actions relatées et impulsées par la CCIP Hauts-de-Seine participent parfois d'une subsidiarité par rapport à la puissance publique et aux collectivités territoriales. La logique d'hybridation public/privé (la CCIP travaillant avec les entreprises sur des problématiques de nature publique) est en outre au cœur du modèle de l'économie de la fonctionnalité.

3) La thématique de la mobilité

- Telle qu'elle a été abordée dans le cadre de la mise en place de PDIE, la thématique de la mobilité nous semble relever d'un double « saut systémique » (nécessaire à un changement de modèle économique), c'est-à-dire d'un élargissement de l'horizon dans la façon de définir des situations... qui contribue d'autant mieux à appréhender leur prise en charge :
 - Ou transport à la mobilité : un leitmotiv est le développement des modes de transports « doux », moins polluants. La question des transports ne se superpose pas à celle de la mobilité, celle-ci la dépasse. Les transports sont les moyens à mettre en œuvre pour assurer la mobilité, mais pas son résultat.
 - De l'accessibilité du lieu de travail, au lieu de travail comme milieu de vie : le lieu de travail, entendu au sens large d'espace, ne devient plus alors un lieu de passage mais un milieu de vie, de développement. Il ne s'agit alors pas seulement de s'y rendre mais d'y cheminer, au travers de plusieurs temporalités (la pause déjeuner etc). L'enjeu devient alors l'amélioration du cadre de vie au travail et la création de valeur semble se situer à ce niveau.
- La mutualisation : alors qu'un débat récurrent concerne le pilotage du système dans une économie de la fonctionnalité, les échanges se sont centrés sur la question de la mutualisation (des moyens, des personnes) dès lors que la mobilité se pose à l'échelon d'un territoire. Cette mutualisation est alors un préalable incontournable, il induit

l'attelage qui va pouvoir émerger. Aussi, il convient que les acteurs (ici les entreprises) envisagent cette mutualisation comme une ressource, un investissement, un pari, plutôt que comme une contrainte qu'ils devraient seuls subir. A noter ici qu'un Club d'Entreprises qui souhaite mettre en oeuvre un PDIE à l'échelle d'une zone d'activités économique s'implique financièrement : il prend en effet en charge le diagnostic, ce qui revient à envisager son engagement positivement.

- Les problèmes pratiques liés à la mutualisation sont évoqués. L'idée que la CCIP assure en partie la coordination nécessaire à la mutualisation (ce qui est déjà en partie le cas) est proposée.

4) Quelle évaluation des actions menées par la CCIP Hauts-de-Seine ?

- Cette question est centrale dans la réflexion sur les modèles économiques. Il s'agit par exemple de savoir où (et comment) s'opère la mutualisation : au plan de l'outil de production, des moyens de transports « en bout de chaîne » relayant les transports publics, au niveau du milieu de vie professionnel hors de l'espace étant la propriété d'une entreprise particulière ?
- La façon conventionnelle d'évaluer des actions telles que celles relatées est de tenter de mesurer ses bénéfices économiques et financiers, de visualiser leur « retour sur investissement ». Or, cela revient à passer de l'évaluation à une mesure forcément biaisée par les critères employés pour l'effectuer. Conserver le terme d'évaluation permet d'insister sur des paramètres plus qualitatifs et justement non mesurable : par exemple, le simple fait qu'un dispositif soit approprié, gagne en longévité, en pérennité et que des acteurs souhaitent s'y ré-investir, constitue un élément « valorisant » (au sens où il crée de la valeur), un élément d'appréciation positif à « valoriser ». De ce fait, il convient de passer de la mesure à la révélation (deuxième déplacement), mettre en évidence (révéler) la valeur produite via un dispositif ou des actions au cours d'événements organisés pour l'occasion. Il ne s'agit pas « de faire de la com' » mais d'embarquer une série d'acteurs dans sa propre manière d'évaluer ses propres actions, pas à se cantonner à des calculs non maîtrisés de celles-ci.
- Lors des discussions, nous ressentons un glissement vers la question du travail. Plus précisément, nous passons de la question de l'emploi (sa nature, son accès) à celle du travail et de son accomplissement pratique. Il convient alors (ce que les exposants prévoient d'effectuer) de s'emparer de ses temporalités, de ses conditions de réalisation, de ses espaces divers, afin d'envisager des actions qui pourraient prendre en charge cette complexité.